



José Bové
Député au Parlement Européen



Bernard Péré
Conseiller régional Aquitaine

A Mme Sylvia Pinel
Ministre de l'Égalité des Territoires

Le 2 décembre 2014

Nous attirons votre attention sur le projet d'aménagement d'une Zone Economique à Ste-Colombe-en-Bruilhous (Lot-et-Garonne) qui aurait un impact néfaste sur l'aménagement du territoire agenais. L'artificialisation de 214 hectares de terres agricoles particulièrement riches en terrasse de Garonne nous apparaît comme un non sens économique.

La Zone Economique de Ste-Colombe-en-Bruilhous devra sa déserte à la création d'un nouvel échangeur autoroutier, ainsi qu'à la construction d'une hypothétique nouvelle gare sur le faisceau LGV reliant Bordeaux et Toulouse. Hypothétique, puisque rappelons-le la Cour des Comptes a récemment mis en lumière les difficultés financières du projet, et que le tracé fait encore l'objet d'une enquête publique non clôturée à ce jour. La création d'un énième échangeur autoroutier sur l'autoroute A62 entre Bordeaux et Toulouse ne sera que gaspillage financier. L'échangeur actuel desservant l'agglomération d'Agen n'est qu'à 4 km de Sainte Colombe en Bruilhios et ne présente aucun signe de saturation. Il n'y avait donc aucune urgence à déclarer cette zone d'utilité publique et à entamer les procédures d'expropriation.

D'autant qu'aucune des principales zones d'activité du département n'est actuellement saturée. Pour ne citer que deux exemples, 5 hectares sont disponibles au pôle d'activités de la Confluence-Damazán et un peu plus d'une dizaine en extension de l'Agro pôle-Estillac à 4 km de la zone projetée. Malheureusement, il a été démontré par de nombreuses études que les zones économiques et leur bonne déserte ne font pas l'attractivité d'un territoire. Les entreprises sont engagées dans des logiques économiques dans lesquelles la question de la localisation est souvent secondaire. L'intérêt de l'Agenais est donc bien de densifier les zones déjà existantes. Le gain d'emploi possible, plus modeste dans ce cas que les prévisions démesurées du projet, nous paraît beaucoup plus réalistes, l'artificialisation foncière bien moindre et le coût financier plus abordable pour les collectivités concernées.

M. Le Foll et le gouvernement ont pris de forts engagements pour lutter contre l'artificialisation des terres agricoles. Le département du Lot-et-Garonne a perdu 17 900 ha de terres agricoles entre 2000 et 2010. Vous concluez avec nous qu'il vital de maintenir ces terres agricoles pour garantir une production locale et une économie non délocalisable.

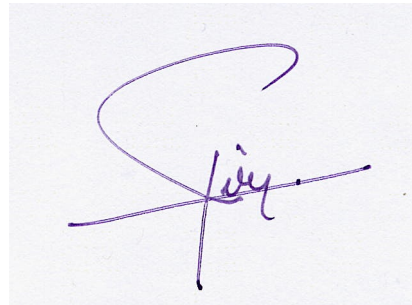
Les courriers d'alerte au Préfet et au Président de l'Agglomération Agenaise sont restés lettres mortes et les alternatives au développement économiques et à la préservation des terres agricoles n'ont pas fait l'objet d'un quelconque examen. Il nous paraît important de revenir sur ce projet. Le chef de l'Etat a annoncé en ouverture de la Conférence Environnementale de prochaines propositions du gouvernement pour améliorer la démocratie participative concernant les projets d'aménagement. Appliquons dès aujourd'hui ces bonnes résolutions. Au vu de l'inutilité de cette zone économique, nous vous demandons d'annuler de la Déclaration d'Utilité Publique, afin de rouvrir le dialogue avec l'ensemble des acteurs du terrain.

Nous vous prions de recevoir, madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

José Bové

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'B' followed by a horizontal line.

Bernard Péré

A handwritten signature in purple ink, featuring a large, sweeping 'S' shape followed by the name 'Péré' written in a cursive style.